

Les échalias dans le Canton de Vaud

Autor(en): **Decoppet, M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **52 (1901)**

Heft 2

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785778>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES

52^{me} ANNÉE

FÉVRIER 1901

N^o 2

Les échaldas dans le Canton de Vaud.

C'est l'hiver et de toute la vallée descendent les grands chars d'échaldas que les „Ormonands“ amènent sur le marché. C'est par 100,000 que nous voyons charger sur wagons et partir dans la direction de la Côte et de Genève ces tuteurs provenant des „recoins“ les plus isolés de la montagne et auxquels seront attachés les ceps de nos généreux coteaux. La gare d'Aigle à elle seule en expédie plus de 500,000 par an. D'où vient tout ce bois et ne serait-il pas mieux utilisé sous une autre forme? Telle est la question que nous nous posions aujourd'hui.

Et voici que nous revient en mémoire ce que nos devanciers disaient déjà il y a plus de deux siècles, dans le premier règlement forestier en usage dans le pays.

„D'autant que l'usage d'échaldas de rondins (paiseaux) tant de chêne que de sapin, comme aussi des perches de sapin ne contribuent pas peu à la désolation des joux, nous les défendons absolument, sous peine d'un florin d'amende par plante, et que partant de ces deux premières sortes de bois, on n'en fasse que de branches ou de fente; mais aussi que d'aucune sorte de bois on n'en vende hors du pays sous peine de confiscation.“

Cette crainte de la désolation des joux fut pour nos pères le commencement de la sagesse en matière forestière. Elle a fait place aujourd'hui à quelque chose de plus raisonné. Mais il n'en est pas moins vrai que, ainsi que nous allons le voir, la question n'a pas perdu de son intérêt et qu'il peut être utile de s'y arrêter un instant.

Un peu de statistique pour mettre la chose au point.

La surface des vignes en Suisse est de 27,750 ha., dont 6626, soit près du $\frac{1}{4}$, pour le Canton de Vaud seulement. D'après le

mode de plantation pratiqué dans la contrée, admettons pour plus de simplicité un cépage de 17,000 pieds par hectare et nous arriverons ainsi, en chiffres ronds, à 112 millions de ceps échallassés. Et en ajoutant l'entretien annuel de 1200 échallas par ha., c'est à près de 121 millions qu'il faut évaluer le nombre de ces tuteurs pour le Canton. En estimant le mille d'échallas en moyenne à 30 fr., c'est environ 3¹/₂ millions de francs engagés ainsi dans la viticulture, soit 528 fr. par ha. Si nous comptons d'autre part 800 échallas par m³ c'est 151,250 m³ de bois ainsi utilisé et 12,500 m³ pour l'entretien annuel; ce qui correspond à la 18^{me} partie des bois exploités l'année dernière dans les diverses futaies du canton. — Sans tenir compte du déchet de façonnage en cimes, branches, etc.

D'une manière générale, on peut admettre que toutes nos essences forestières peuvent être employées pour la préparation des échallas, dans des conditions plus ou moins bonnes, il est vrai. Il suffit en effet qu'elles puissent résister avantageusement aux causes de destruction. C'est ainsi que, en France, d'après *Mouillefert*, on fait usage du chêne, du châtaignier, du robinier, des pins, du sapin, de l'épicéa, du cornouiller, du murier, du genévrier, des saules et des peupliers, suivant les Départements.

Les échallas se divisent en deux catégories: ceux *de fente*, tirés par exemple pour le chêne, du sous-bois des taillis ou des réserves du taillis sous futaie et des *rondins* ou *passeaux* obtenus avec les rejets du taillis de 0,10 à 0,12 m de tour. Les échallas refendus en cœur de chêne peuvent durer 15 ans et plus.

Le châtaignier fournit d'excellents échallas, très solides et d'une longue durée, même ceux où l'aubier domine, ce qui permet d'employer les jeunes tiges; enfin, cette essence étant d'une fente facile, il y a peu de déchets.

Comme cette dernière, le robinier, dès qu'il a les dimensions suffisantes peut être employé à faire des échallas. Son aubier est aussi susceptible d'une longue durée quoique moindre que celle du bois parfait. Il n'y a guère qu'un repoche à faire à ces échallas, c'est qu'en se desséchant, ils se contournent et se courbent, surtout s'ils sont en jeune bois.

Les tuteurs faits avec des bois blancs tels que les saules et les peupliers, sont de mauvaise qualité; leur durée n'est guère que de 3 à 4 ans, s'ils n'ont subi aucune préparation. Ils sont rarement utilisés.

Chez nous la presque totalité des échelas proviennent du bois de résineux refendu, épicéa, sapin, mélèze et pins. Les instruments employés pour cette fabrication sont des plus simples :

le départoir agissant comme coin, sorte de fer droit, horizontale emmanché verticalement, dont le tranchant peu aiguisé ne peut entamer les fibres du bois ;

le chevalet entre les branches duquel on maintient la pièce de bois à fendre ;

le maillet au moyen duquel on enfonce le départoir ;

la doloire et le couteau à parer qui servent à dresser les pièces obtenues par la fente et à régulariser l'échelas, en enlevant les dernières esquilles. Les échelas sont de dimensions variables suivant les localités, ils ont en général 1,35 m. à 1,45 de long.

Les déchets dépendent surtout de la fente. Celle-ci varie à son tour suivant l'endroit où le bois a cru. Les plantes de bonne fente sont clairsemées dans le Jura avec ses sols séchards, rocailleux et souvent peu profonds. D'un autre côté, les bois trop âgés fendent mal et font beaucoup de déchets. Ce sont les plantes à embranchement grêle, à tige allongée et se maintenant bien à fibre de droit fil, telles celles du Jorat, qui fendent le mieux. Dans les Alpes, les bois de fente sont des plus recherchés, non seulement pour la préparation des échelas, mais aussi pour celle des tavillons et des bardeaux. Le débit se fait sur le parterre des coupes, ce qui est souvent des plus avantageux, car cela permet d'utiliser des bois de valeur qu'il serait regrettable de réduire en bois de feu et qu'on ne peut cependant pas sortir, faute de chemins ou de moyens de vidange.

Ce déchet dépend aussi beaucoup de l'habileté de l'ouvrier. Ainsi que nous le disions plus haut, on admet en moyenne que 1 m³ de bois de service donne 800 échelas, mais il n'est pas rare de dépasser sensiblement ce chiffre et d'atteindre le millier, avec le mélèze surtout. Nous payons ici, suivant les circonstances, de 10 à 15 fr. par mille pour le façonnage et nous vendons les échelas de 25 à 35 fr. le mille épicéa et 60 à 80 fr. pour le mélèze, bois parfait ; ceux provenant de l'aubier se vendent à peu près aux prix de l'épicéa. On voit que ce débit est certainement avantageux et que, suivant les circonstances, il mérite d'être utilisé.

Disons encore, en passant, qu'on fait usage dans certaines localités, d'échelas préparés à la scie, comme on le fait aussi ac-

tuellement pour les bardeaux. Mais on est en général d'accord pour reconnaître que ces échaldas sont beaucoup plus cassants; on leur attribue aussi une moins grande durée, sans qu'il nous soit possible de nous prononcer à ce sujet.

La durée des échaldas varie avec l'essence, la partie du bois, suivant qu'il s'agit d'aubier ou de bois parfait et l'état dans lequel se trouve le bois, c'est-à-dire, s'il est sec ou vert. La durée moyenne des échaldas d'épicéa est comptée à 12 ans; celle de mélèze à 30 ans et plus, le „rouge“ passant dans les Alpes pour presque imputrescible; nous connaissons aux environs de Bex quelques échaldas ayant le siècle et que l'on conserve religieusement de père en fils.

Actuellement on augmente cette durée dans une forte proportion, en injectant les échaldas de substance antiseptique ou en leur faisant subir certaine préparation. — Tel, le trempage dans le purin, la carbonisation des extrémités, le goudronnage et le sulfatage. Cette dernière opération, la plus usitée aujourd'hui, se fait en trempant les échaldas dans une solution de sulfate de cuivre, 3 à 7 kg. par hectolitre d'eau, dans laquelle ils restent un temps plus ou moins long, suivant que le bois est plus ou moins sec. Ce sulfatage augmente le prix des échaldas de 5 à 7 fr. par mille. Cette opération est utile non seulement pour la conservation du bois, mais encore pour prévenir le premier développement du *blanc ou moisi des racines*. Mr. le Dr. *Dufour*, directeur de la Station viticole de Lausanne, nous écrit en effet que les champignons qui proviennent de cette maladie peuvent exister dans le bois de sapin, servant à faire des échaldas; le mycelium se développe abondamment sous l'influence de l'humidité du sol et passe sur les racines de la vigne. Il lui paraît probable que la maladie du blanc des racines, connue en France sous le nom de *Pourridié* a été apportée dans beaucoup de cas, dans les vignobles par les échaldas non sulfatés. — Une excellente pratique pour conserver les échaldas consiste à les arracher après la vendange et à les mettre en tas, ou à les placer sur des supports en X. — L'auteur précédemment cité estime que si les viticulteurs français se décidaient à employer les moyens reconnus capables de prolonger la durée de leurs échaldas, ils pourraient réaliser de ce côté 20 ou 25 millions de francs dont profiterait la viticulture. C'est, en petit, ce que nous pouvons dire aussi pour le Canton et à quoi nous

forestiers nous sommes aussi intéressés étant donné la quantité considérable de bois qu'absorbe la préparation des échalas, sans lesquels point de bon vin, ainsi que le dit le Vaudois.

Dans un prochain article nous reviendrons sur cette question à un point de vue essentiellement forestier.

M. Decoppet.



Contribution à l'étude de la régénération naturelle des peuplements mélangés.

(Extrait d'un article de M. Müller, inspecteur des forêts de la ville de Bienne.)

Depuis 20 ans la régénération des peuplements mélangés dans les forêts de la commune bourgeoise de Bienne est voulue et s'effectue par la voie naturelle.

Ces forêts occupent sur les terrains du Jura supérieur et moyen les versants Sud et Nord et les hauts plateaux des chaînes qui longent le Lac et le Chasseral ainsi que les pentes de la gorge entre Bienne et Reuchenette. Les pentes qui regardent le Sud sont généralement escarpées et arides; les hauts-plateaux sont par contre fertiles ainsi que les pentes plus ou moins fortes exposées au Nord et les gorges. Des parois rocheuses plus ou moins puissantes coupent les versants partout.

Sur le calcaire, le sol est superficiel et sec; sur les moraines des diverses glaciations, il est profond. Les altitudes sont comprises entre 450 à 1400 m. La lame d'eau annuelle est de 1200 à 1500 mm. Les chaînes jurassiques sont ouvertes à tous les vents; on a surtout à redouter les tempêtes de l'W., du N.-W. et du N. qui ont causé souvent des dégâts considérables; les bris de neige sont aussi fréquents à toutes les altitudes. Partout le sol a une forte tendance au gazonnement.

Le sapin, l'épicéa et le hêtre sont les essences principales des peuplements exploitables; en sous-ordre viennent le mélèze, le pin, les érables, le frêne, etc. Le sapin et le hêtre constituent des massifs mélangés étendus; l'épicéa s'associe à ces deux essences dans une assez forte proportion. Mais, aux altitudes basses et moyennes, il a beaucoup à souffrir de l'agaric dès qu'il est en nombre, et il est souvent carié.

Il convient donc, dans ces situations, d'empêcher un trop fort mélange d'épicéa. D'ailleurs, il domine surtout aux altitudes élevées, le sapin aux altitudes plus basses, ainsi que le veut la nature. Le hêtre monte, en peuplements purs, jusqu'à 1300 m.

Les années de semence sont assez fréquentes jusqu'à l'altitude de 1000 m.; au-dessus, elles sont plus rares. Souvent les plus belles promesses sont anéanties par les gelées tardives et hâtives, qui mettent la patience du forestier à une rude épreuve.